

Rapport de la réunion auprès du Chef de Service MI du 12 mars 2025

- 1) **Les délégués demandent une prime de saleté pour tous les travaux dans les freins primaires et secondaires pour l'équipe S32 Bettembourg-Triage.**

Après concertation avec le D/RH, une demande doit être faite par le service MI afin d'inclure la prime dans l'IG 10.

- 2) **Les délégués demandent l'avancement des dossiers suivants, qui ont été traités lors de réunions passées.**

- a) **Prime pour contact avec substances dangereuses, les équipes du service MI demandent une prime pour les travaux dans des endroits en contact avec des matières fécales et des seringues.**

Une demande sera faite par le service MI afin d'inclure la prime dans l'IG 10. Toutefois, il n'est pas encore connu quand la prime sera effectivement mise en place.

- b) **Les délégués demandent si une procédure est prévue pour des travaux qui risquent un contact avec des seringues contaminées.**

Il faut d'abord analyser quelles équipes sont exposées au risque de contact avec des seringues et où et à quelle fréquence. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra aborder la question d'une prime.

- 3) **Les délégués demandent de recevoir l'analyse du questionnaire envoyé aux équipes concernées au sujet C-Flex.**

Le sondage devrait être lancé ce mois-ci et durera en principe un mois.

- 4) **Les délégués demandent combien d'événements BlueKanGo ont déjà été enregistrés lors du service MI depuis son introduction. Combien d'événements ont pu être traités et finalisés ? Pourquoi la mise en œuvre prend-elle autant de temps ?**

Une présentation Powerpoint a été montrée aux délégués. Afin de pouvoir réagir plus rapidement, deux agents devraient être engagés.

- 5) **Le service voie demande à obtenir un deuxième agent lors des astreintes technique. Ceci pendant toute l'année pour assurer une meilleure sécurité lors des interventions dans la voie surtout si l'intervention engage la zone dangereuse.**

Sur le fond, le Chef de Service MI est en principe favorable à la demande d'un deuxième agent, mais il convient d'abord de procéder à une analyse. Il est important de garder à l'esprit que le service voie n'est pas le seul service où l'astreinte est actuellement assurée par un seul agent.

6) **Les agents qui travaillent seuls en astreinte, comment est-il prévu de faire appel à une aide si besoin ? Y a-t-il une note à ce sujet ? (T, CST, ...)**

Une disposition qui règle ce point n'existe nulle part. Dans un tel scénario, l'agent qui assure l'astreinte doit (jusqu'à présent) appeler l'agent qui assure l'astreinte PN / l'agent qui assure l'astreinte technique renforcée ou un agent volontaire qui n'est pas en service. Les heures d'intervention de ce dernier sont créditées au même titre que c'est le cas pour l'agent d'astreinte, toutefois il ne reçoit pas de prime d'astreinte.

7) **Si comme jusqu'à présent, un agent en repos ou en congé est contacté, les délégués demandent une sérieuse prime qui récompense la bonne volonté des agents qui reviennent en intervention.**

À ce jour, une telle prime n'est pas prévue. Les heures d'intervention peuvent néanmoins être notées. Ces dernières ne peuvent être validées que par le chef de district. La nouvelle instruction de service IG 15 « Astreinte imposée à certaines catégories d'agents » devrait régler ce point.

8) **Les délégués demandent comment se présente l'évolution des 2 nouvelles carrières service voie. Un programme d'examen et des fiches de postes ont-ils été établis ?**

a) **Conducteur exploitation INFRA**

b) **Conducteur travaux INFRA**

Un programme d'examen ainsi que les fiches de postes respectives ont été établis.

Avec la création des deux carrières, l'intérêt des collaborateurs pour les postes a augmenté, ce qui peut être considéré comme un aspect positif.

Travaux INFRA/exploitation INFRA :

Au bout de 3 ans, il est possible de passer la partie spécifique. Ensuite, on peut passer l'examen de promotion pour accéder au grade I5 (Chef de brigade) au bout de 3 ans supplémentaires.

Exploitation INFRA :

Il est possible de passer l'examen de promotion pour le grade I5 (Encadrement chantier) en suivant une formation en génie civil.

9) **Selon des informations des déléguées, l'appel d'astreinte neige se fait à l'aide d'une nouvelle stratégie. Il en résulte que les appels se font trop tard et que les quais restent souvent gelés ou enneigés. Ceci ne garantit pas un bon service aux clients. Donc les délégués demandent :**

Le Chef de Service est bien conscient que le système ne fonctionne plus comme auparavant.

a) **Qui appelle l'astreinte neige ?**

L'astreinte neige est appelée par la BLZ et ceci suite à un appel d'un agent PAT qui constate que le quai est glissant ou enneigé.

b) **Quels sont les critères actuels pour l'appel ?**

En ce qui concerne les critères, les délégués n'ont pas reçu de réponse concrète. Sur ce point, c'est soit le chef de district, soit le chef de brigade, soit quelqu'un d'autre qui peut décider lui-même qui sera appelé.

Il est prévu de revoir la procédure d'appel de l'astreinte neige d'ici l'année prochaine. L'objectif devrait être d'analyser préalablement les données météorologiques afin de pouvoir travailler ensuite de manière plus réactive. Pour ce faire, on pourrait s'inspirer de Ponts et chaussées ou de la ville de Luxembourg et/ou recourir à leurs données, étant donné qu'ils assurent également une telle permanence en hiver.

10) **Les délégués demandent des informations sur l'avancement du nouveau bâtiment MI (rue de la déportation). Est-ce que l'emménagement est toujours prévu pour fin 2027 ? Dans ce dossier, les délégués demandent une communication plus transparente.**

- Quelles sont les solutions intermédiaires pour la phase de la construction pour les équipes concernées ?**
- Les délégués demandent des explications supplémentaires lors de la thématique parking voitures privées. Est-ce que des parkings pour des voitures privées ne sont pas désirés du côté des CFL ? Lors des réunions passées, il a été précisé que l'autorisation du côté « Ville de Luxembourg » a été négative. Selon des informations des délégués, un nouveau bâtiment sera construit à côté (sur le chemin d'accès actuel) avec assez de parking pour les employés y travaillant.**
- Lors de la construction du nouveau bâtiment (sur le chemin d'accès), le chemin d'accès ne sera plus disponible. Est-ce qu'un accès pour le bâtiment UE sera aménagé ?**

Une réunion extraordinaire sera organisée au cours de laquelle les délégués recevront des informations détaillées sur le projet. Lors de cette réunion, les délégués recevront également les réponses à leurs questions.



Rapport - Scan me!

Devenir membre
Rejoignez maintenant le
syndicat numéro 1 du Luxembourg

**Les délégués du personnel du Service MI
du Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband
Christian FEDERSPIL, Manuel THIRY, Rui DE SOUSA AZEVEDO,
Steven DI BERNARDO, Celso DA SILVA ALVES, Steve DECKER**



FEDERSPIL Christian
Délégué titulaire



THIRY Manuel
Délégué titulaire



DE SOUSA AZEVEDO Rui
Délégué titulaire



Steven DI BERNARDO
Délégué suppléant



Celso DA SILVA ALVES
Délégué suppléant



Steve DECKER
Délégué suppléant